

Obtenez 50% de couverture de formation

Avec l'aide des mesures de soutien à la formation de la main-d'œuvre, offertes par le gouvernement, vous pouvez développer les compétences de vos employés.

Ce programme vous permet de :

- Développer les compétences en place
- Former des salariés

À qui s'adresse ce programme ?

Tous les employeurs situés au Québec peuvent participer à ce programme, à l'exception des organismes publics et des organisations politiques. Parmi celles-ci, on trouve :

- Les entreprises privées
- Les regroupements d'entreprises privées
- Les coopératives
- Les organismes à but non lucratif
- Les municipalités
- Les travailleurs autonomes
- Les collectivités et les conseils de bande.

Comment ça fonctionne ?

afin de bénéficier de cette mesure d'aide, vous devez démontrer qu'un programme de formation vous permettrait :

- Permet de maintenir les gens en emploi
- Permet d'accroître la performance de vos travailleurs et travailleuses
- Est transférable à d'autres membres de votre personnel afin d'augmenter la mobilité au sein de votre entreprise.

Comment participer ?

Ces subventions sont gérées par votre centre local d'emploi. Communiquez avec votre centre ou le bureau de Services Québec de votre région. Des conditions peuvent donc s'appliquer et il est indispensable de contacter votre CLE muni de votre numéro d'entreprise (NEC).

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur le site du gouvernement :

<https://www.emploiQuebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-developpement-de-la-main-doeuvr/mesure-de-formation-de-la-main->

[doeuvre/](#)

Nos formations

Toutes nos formations sont éligibles au programme.

Nos formations sont offertes en classe virtuelle, à distance et en classe physique.

Doussou Formation offre des formations adaptées selon le besoin de chaque entreprise.